

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

Département des
relations européennes
et internationales

DGESCO – DEI
n°2011 - 0117

Affaire suivie par
Chantal Junot

Téléphone
01 55 55 32 87
Télécopie
01 55 55 06 35
Courriel
Chantal.junot
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le **12 JUIL. 2011.**

Le ministre de l'éducation nationale, de la
jeunesse et de la vie associative

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

A l'attention de

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : volontariat franco-allemand en milieu scolaire

L'Office Franco-allemand pour la Jeunesse coordonne depuis 2007 un programme de Volontariat franco-allemand qui s'appuie sur les dispositifs de volontariat français (Service Civique) et allemand (FSJ et FÖJ) existants. Ce programme permet aux jeunes volontaires, âgés de 18 à 25 ans, de réaliser des missions d'une année dans des associations d'éducation populaire, de vivre une expérience de mobilité dans le pays partenaire et d'améliorer leurs compétences linguistiques.

Le Ministère de l'éducation Nationale a signé le 7 juillet 2010 une convention avec l'Agence du service civique. Dans ce cadre, et à partir de la rentrée 2012, de jeunes allemands parlant français (niveau A2/B1 du CECRL1) pourront également effectuer leur volontariat au sein d'établissements scolaires français d'enseignement général, technologique et professionnel et de centres de formation d'apprentis. Ainsi, douze établissements français seront sélectionnés pour accueillir un volontaire allemand. Le volontaire effectuera une mission de 10 mois et sera présent dans l'établissement 24 heures hebdomadaires.

La mission du volontaire sera de faciliter l'ouverture européenne et internationale de l'établissement d'accueil. Il contribuera à la mise en œuvre de projets de coopération (sorties et voyages scolaires, échanges, ...) et enrichira la vie scolaire de l'établissement en animant, selon son profil, des activités scolaires et extra-scolaires. Le contenu précis de la mission sera défini en fonction des besoins de l'établissement et des capacités et compétences du volontaire.

Le volontaire sera accompagné par un tuteur, nommé par le chef d'établissement qui le guidera tout au long de sa mission en veillant à sa bonne intégration au sein de l'établissement.

¹ Cadre européen commun de référence pour les langues

L'établissement scolaire devra contribuer au financement du logement du volontaire à hauteur de 100 euros minimum. Les candidatures des établissements qui pourront mettre à disposition du volontaire un logement seront privilégiées. Le repas du midi sera également à la charge de l'établissement.

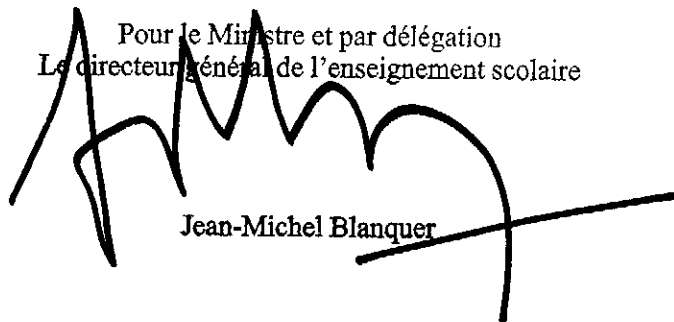
Calendrier de mise en œuvre :

A compter du 1er septembre 2011	dossier de candidature pour les établissements scolaires intéressés téléchargeable sur le site : http://www.volontariat.ofaj.org/
11 octobre 2011	réunion d'information organisée par l'OFAJ à Paris pour les établissements, <u>qui auront manifesté leur intérêt auprès de l'OFAJ avant le 25 septembre.</u> (L'OFAJ prendra en charge les frais de transport d'une personne par établissement)
Jusqu'au mardi 15 novembre 2011	Envoi des dossiers de candidatures des établissements scolaires à l'adresse suivante : volontariat@ofaj.org
décembre 2011	Instruction des dossiers et sélection des 12 établissements par une commission franco-allemande
De janvier à mai 2012	demande d'agrément par les établissements sélectionnés auprès de l'Agence du service civique. (accompagnement par l'OFAJ)
Fin mai 2012	Réception par les établissements sélectionnés de plusieurs candidatures de volontaires (idéalement 2 ou 3) qu'ils classeront par ordre de préférence
mi-mai 2012	Renvoi par les établissements scolaires à l'OFAJ de la liste par ordre de préférence des volontaires
Fin mai-début juin 2012	Attribution du volontaire à l'établissement scolaire
Mi-septembre 2012	Accueil du volontaire dans l'établissement scolaire. Il aura suivi préalablement une formation de 15 jours organisée et financée par l'OFAJ

Pour toute question concernant ce programme, les établissements peuvent contacter par courriel Monsieur Karl Boudjema à l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse à l'adresse suivante : boudjema@ofaj.org

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès des établissements scolaires et des centres de formation pour apprentis de votre académie.

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Michel Blanquer